

**DÉCLARATION D’INTENTION D’ALIÉNER UN DROIT RÉEL SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION**

**A envoyer aux adresses suivantes avec copie du compromis ou du projet d’acte d’aliénation :**

**1)**

Gouvernement de la Communauté Germanophone

A l’attention du Ministre de l’Aménagement du Territoire

Klötzerbahn 32

4700 Eupen

**2)** Commune dans laquelle se situe le bien à aliéner

**3)** En cas de vente publique avec exercice de la faculté de surenchère, au bénéficiaire du droit de préemption qui n’a pas renoncé à l’exercice de son droit

**A. Identification du déclarant**

 **1.** Remplir l’une des deux cases ci-après

**PERSONNE PHYSIQUE**

Nom : Prénom :

Adresse :

Rue N° : Boîte :

Code postal : Commune

Téléphone : Fax :

E-Mail :

N° de TVA :

**PERSONNE MORALE**

Dénomination ou raison sociale :

Forme juridique :

Adresse du siège social

Rue N° : Boîte :

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax :

E-Mail :

N° de TVA :

Personne(s) dûment habilitée(s) à représenter la personne morale

Nom : Prénom :

Qualité : Administrateur délégué

Autre (préciser) :

 **2.** A remplir uniquement lorsque l’intervention d’un notaire/d’un officier public est requise volontairement ou par l’effet de la loi

**NOTAIRE/OFFICIERPUBLIC CHARGE DE LA PASSATION DE L’ACTE**

Nom: Prénom :

Agissant en qualité de :

Adresse :

Rue N°: Boîte :

Code postal : Commune

Téléphone : Fax :

E-Mail :

 **3.** Pour les biens indivis, indiquez le(s) nom(s) de l’(des) autre(s) coïndivisaire(s) et sa (leur) quote-part(s)

 Adresse(s) :

**B. Déclaration relative au bien**

Les préempteurs peuvent visiter le bien (Voir article D.VI.25, §1er, alinéa 2, 8° du Code du Développement Territorial)

**1.** Localisation

Commune : ……………………………………………………………………………………………

Adresse éventuelle : ………………………………………………………………………………

Références cadastrales :

Division / Section : N° Superficie totale

**2.** Nature du droit réel

Nature du droit réel qui constitue l’objet de la déclaration

**3.** Description du bien

Immeuble non bâti

Immeuble bâti

Superficie au sol du bâti

Superficie de plancher

Nombre de niveaux

Locaux dans un immeuble indivis

**Quote-part des parties communes**

**Nature du bien et superficie utile ou habitable**

C. Droits réels ou personnels grevant le bien

Oui - non

Oui, nature du (des) droit(s) :

D. Urbanisme

Destination urbanistique de la zone dans laquelle se trouve le bien

Au plan

**Etage**

**Bâtiment**

**No du lot**

**4**. Droits réels ou personnels grevant le bien

 Oui - non

Oui, nature du (des) droit(s) :

**5. Urbanisme**

Destination urbanistique de la zone dans laquelle se trouve le bien

 Au plan de secteur

 Au schéma pluricommunal ou communal

 Situation au guide communal d’urbanisme

 Autre(s)

**6.** Liste des permis de bâtir/d’urbanisme/d’urbanisme de constructions groupées/de lotir/ d’urbanisation

 Date et objet

 Certificats d’urbanisme obtenus dans les deux ans précédant la présente déclaration :

En cas d’impossibilité de remplir les points 5 et/ou 6 et d’absence de réponse de l’administration communale, mentionnez la date de l’envoi contenant la demande d’informations ou du récépissé de la demande d’informations auprès de l’administration communale et indiquez que les informations n’ont pas été données.

**C. Conditions de l’aliénation**

1. a) Vente de gré à gré :

 Prix

 Modalités de paiement

 Contre-prestation et contrepartie éventuelles et évaluations de celles-ci :

 Rente viagère

 Montant annuel :

 Montant comptant :

 Bénéficiaire de la rente :

 Autres conditions

1.b) Vente publique (et vente publique suite à surenchère) :

 Montant de la mise à prix éventuelle:

 Jour, heure et lieu de la vente publique physique:

 Jour du début et de clôture des enchères de la vente publique dématérialisée :

 Autre(s) modalité(s) de la vente publique :

2. Echange

 Désignation du (des) bien(s) reçu(s) en échange

 Montant de la soulte

 Propriétaire(s) contre-échangiste(s)

3. Donation - Autre(s) droit(s)

4. Conditions

Le soussigné identifié sous A, déclare qu’un document identique a été envoyé, simultanément et par envoi recommandé à la poste ou conformément à l’article D.I.13 du CoDT, au Gouvernement et au Collège communal de la commune concernée, en vue de satisfaire aux dispositions de l’article D.VI.25 du Code du Développement Territorial.

 Nombre des annexes .............

**Date et signature** du déclarant ou de son mandataire

(Si nécessaire, signature du notaire)

.............................

***Protection des données***

Le Ministère de la Communauté germanophone respectivement la commune compétente sont responsable conjoint du traitement de vos données au sens du règlement général sur la protection des données (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 ainsi que les dispositions d'exécution correspondantes. Par conséquent, une attention particulière est accordée aux droits de la personnalité. Vous trouverez de plus amples informations concernant le respect de vos droits sur le site [www.ostbelgienlive.be/datenschutz](http://www.ostbelgienlive.be/datenschutz) (disponible uniquement en allemand) respectivement sur le site web avec la déclaration de protection des données de la commune. Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Ministère, monsieur Wilfried Heyen, à l’adresse datenschutz@dgov.be. Pour les coordonnées du délégué à la protection des données de la commune, veuillez vous référer à leur déclaration de protection des données.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données et au Code du développement territorial (CoDT), les informations personnelles communiquées ne seront utilisées par la, si la demande est introduite auprès du gouvernement, ou par la commune, si la demande est introduite auprès d’une commune, qu’en vue d’assurer le suivi de votre dossier.

Ces données ne seront communiquées qu’aux autorités, instances, commissions et services prévus dans le CoDT, et particulièrement son livre IV. La Communauté germanophone ou la commune peut également communiquer vos données personnelles à des tiers si la loi l’y oblige ou si la Communauté germanophone ou la commune estime de bonne foi qu’une telle divulgation est raisonnablement nécessaire pour se conformer à une procédure légale, pour les besoins d’une procédure judiciaire.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Elles seront conservées aussi longtemps que le permis ou le certificat d’urbanisme est valide. Pour les permis ou certificats d’urbanisme périmés, les données électroniques seront conservées sous une forme minimisée permettant à la Communauté germanophone ou à la commune de savoir qu’un permis ou certificat d’urbanisme vous a été attribué et qu’il est périmé.

Enfin, si dans le mois qui suit votre demande de renseignement ou de rectification, vous n’avez aucune réaction de la Communauté germanophone lorsque la demande est introduite auprès du gouvernement,  ou de la commune lorsque la demande est introduite auprès de la commune,   vous pouvez introduire une réclamation auprès l’Autorité de protection des données (APD) : via leur site web : <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>, via courrier : Autorité de protection des données, 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l’adresse courriel : contact@apd-gba.be.